

# Malgré le NON au Traité Constitutionnel le 29 mai... Malgré les beaux discours...!

« Jacques Chirac a souhaité que ce texte controversé, qui organise la libéralisation du marché des services, soit « remis à plat ».

« Pour le 1<sup>er</sup> ministre, cette directive est tout simplement « inacceptable » et la France prendra « tous les moyens pour s'opposer à elle »  
(L'expansion, 2 février 2005)

## ***BOLKESTEIN***



## ***REVIENT!***

**Cette directive européenne est une véritable machine de guerre contre les solidarités, les protections sociales, (droit du travail, protection sociale, système de santé, services publics...) la protection de l'environnement.**

### Le principe du pays d'origine : liberté totale pour les entreprises

- ***Incitation aux délocalisations et au dumping social :***

Les prestataires de services, au sein de l'UE, seraient « soumis uniquement aux dispositions nationales de leur Etat d'origine ». C'est le « principe du pays d'origine » (PPO). Une société qui aurait (ou établirait) son siège dans un pays où les lois fiscales, sociales, de sécurité... sont moins contraignantes qu'en France ne devrait des comptes qu'à ce pays et ne pourrait être contrôlée que par lui!

- ***Un danger pour les consommateurs !***

Les contrats conclus par les consommateurs sont exclus du principe du pays d'origine. Toutefois il n'y a pas obligation de traduction du contrat dans la langue du consommateur ! De qui se moque-t-on ?

### Remise en cause des services publics, des solidarités...

- ***Tout doit être libéralisé, privatisé...***

La directive couvre tous les services, à l'exception de ceux fournis gratuitement (sans contrepartie financière) et de secteurs (finance, communication électronique et transport) déjà libéralisés au plan de l'UE, ou en cours de libéralisation (article 4.1 et 2.2).

En conséquence, les services publics marchands (eau, cantines, crèches...), les associations aujourd'hui subventionnées (culture, solidarité...), ou les professions encore réglementées (santé, droits...) sont visées

**La Commission (non élue) aura le pouvoir d'invalider les réglementations du secteur de la santé (normes d'implantation des pharmacies en fonction de la population, tarifs obligatoires, etc.) ou du secteur judiciaire... Ou encore d'invalider des mesures ou réglementations en faveur des services publics.**

### **Elargir le marché mondial**

Les services représentent aujourd'hui en moyenne 70 % de l'emploi et de la valeur ajoutée et jouent un rôle majeur dans l'activité économique, mais ils ne pèsent que 20 % dans les échanges intracommunautaires. L'Union européenne est par ailleurs le premier exportateur mondial de services (27,7 % du total mondial en 2003). On comprend que les lobbies patronaux, (notamment le MEDEF pour la France), soient particulièrement actifs dans les campagnes pour la libéralisation du commerce des services, tant au niveau européen, qu'au niveau de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

**Ce texte doit être voté au Parlement européen le 14 février :**

**Pour en savoir plus sur cette directive et les moyens de s'opposer à son adoption:**

# **Conférence-débat :**

avec

## **Raoul-Marc JENNAR\***

### ***JEUDI 26 JANVIER à 20H30***

**Salle Balavoine (parc du Vellein)**

# **VILLEFONTAINE**

*\* Docteur en sciences politiques, chercheur militant auprès du mouvement social, animateur de l'Unité de Recherche, de Formation et d'Information sur la Globalisation (URFIG : <http://www.urfig.org>), membre du Collectif National du 29 mai.*

ATTAC Nord-Isère- 27 rue Bovier-Lapierre 38300-Bourgoin [nord-isere@attac.org](mailto:nord-isere@attac.org) - Tel : 06 12 29 09 31  
Collectif Nord-Isère du 29 mai : [mai@ouvaton.org](mailto:mai@ouvaton.org) - Site national: <http://www.collectifdu29mai.org/>